

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Présents : 11
Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 27 MARS 2023

N° D2023 011

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme C. ANDRIEUX) Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Jean-Claude LAMBERT (pouvoir donné à M. F. PATIN)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 21 mars 2023

Date de l'affichage : 21 mars 2023

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023 BUDGET M14 PRINCIPAL

Vu l'article 1639A du code des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2023 :

- **TAUX DE REFERENCE 2023 POUR LE FONCIER BATI COMMUNAL : 30.47 %**
- **TAUX DE LA TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %**
- **TAUX DE LA TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE : 11.45 %**

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance, Florent PATIN

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 13/04/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20230327-D2023_011-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023